



## Attestation d'audit à la Norme AOECS

**ECOCERT France**  
**BP 47 - 32600 L'ISLE JOURDAIN - France**

Ecocert France fait partie des organismes habilités par l'AFDIAG (Association Française Des Intolérants Au Gluten) à réaliser des audits suivant la Norme AOECS dans le cadre de l'utilisation du label "Epi de blé barré" pour les produits sans gluten.

**Après inspection des procédés de fabrication des produits sans gluten,**  
**l'organisme d'audit atteste que la société**

*Nom et adresse du site de fabrication*

**SARL TERRACHANVRE**  
**LA METAIRIE**

**56310 Quistinic - France**

**Respecte les exigences de la Norme AOECS (Novembre 2015) pour les produits listés sur l'annexe technique ci-jointe.**

Date d'audit : 18/09/2019

Date limite de réaudit : 31/12/2020

**Numéro d'attestation : n°50262/180919**

Version n° 1 en date du 05/11/2019

**Attestation valable jusqu'au 31/03/2021**

Par : Thierry STOEDZEL, Directeur Général

**Cette attestation n'est pas valable sans l'Annexe Technique.**

Elle doit être transmise à l'Association Française Des Intolérants Au gluten (AFDIAG) pour la validité du contrat de licence type ELS et l'utilisation du logo « épi de blé barré » européen sur l'emballage des produits sans gluten.

Pour contester la validité de cette attestation vous pouvez contacter :



## Annexe Technique à l'Attestation

Numéro de l'Attestation : n° 50262/180919

Version n° 1 en date du 05/11/2019

*Nom et adresse du site de fabrication*

**SARL TERRACHANVRE  
LA METAIRIE  
56310 Quistinic - France**

Date d'audit : 18/09/2019

Date limite de réaudit : 31/12/2020

**Attestation valable jusqu'au 31/03/2021**

Par : Thierry STOEDZEL, Directeur Général

### Liste des produits couverts par l'attestation

N° produit	Nom du produit
FR-210-001	Graines de chanvre décortiquées Terrachanvre
FR-210-002	Farine de chanvre Terrachanvre
FR-210-003	Protéine de chanvre Terrachanvre

**Cette annexe technique n'est pas valable sans l'attestation indiquée**

Elle doit être transmise à l'Association Française Des Intolérants Au gluten (AFDIAG) pour la validité du contrat de licence type ELS et l'utilisation du logo « épi de blé barré » européen sur l'emballage des produits sans gluten.

Pour contester la validité de cette attestation vous pouvez contacter :